



ANNEE 2020

Service des Taxes

Boulevard du Midi, 22
Tél : 084/32.70.86 - Fax : 084/32.70.84
e-mail : taxes@marche.be

DECLARATION

Taxe de séjour par nuit d'occupation et par personne logée

La présente déclaration doit être renvoyée dûment remplie, datée et signée, le 10 du mois suivant le trimestre concerné, au
Service des Taxes, Boulevard du Midi, 22
à 6900 Marche-en-Famenne

Je soussigné NOM : PRENOM :
Domicilié rue n° Bte.....
Code Postal LOCALITE.....
☎ /

exploitant l'établissement dénommé :
Situé rue n° Bte.....
Code Postal LOCALITE.....
☎ / ☒ / e-mail :

DECLARE

qu'il a été dénombré nuitées durant le trimestre 2020.

Toute modification, postérieure au présent recensement, est à signaler par écrit et sans délai au
Service des Taxes, boulevard du Midi, 22
à 6900 Marche-en-Famenne

Fait à, le 20.....
(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** ».)